

**I/ PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE  
JURIDICTIONNELLE OU DE COMMISSION D'OFFICE :**

**Identité du demandeur :**

- 3 photocopies de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité, permis de conduire ou passeport)
- 3 photocopies du titre de séjour (pour les étrangers non membres de l'union européenne)

**avec l'apposition par vos soins de la mention (sur toutes les premières pages photocopiées) :**

*"Je soussigné Mr ou Mme ... certifie conforme à l'original la présente copie".*

*puis dater et signer sur chaque page.*

**Adresse et composition de la famille et du foyer fiscal du demandeur à l'aide juridictionnelle**

- 3 photocopies de votre livret de famille
- 3 photocopies des certificats de scolarité (enfant mineur) ou carte étudiant enfant,

**avec l'apposition par vos soins de la mention (sur toutes les premières pages photocopiées) :**

*"Je soussigné Mr ou Mme ... certifie conforme à l'original la présente copie",*

*puis dater et signer sur chaque page.*

- 3 photocopies de la quittance de loyer de moins de trois mois (si locataire) ou copie du bail
- 3 photocopies des trois dernières quittances EDF ou GDF

**Ressources du demandeur à l'aide juridictionnelle et des membres de son foyer**

- 3 photocopies de votre avis d'imposition ou non imposition si votre demande est déposée entre le 15 septembre et le 15 mai (*toutes les pages y compris celles ne comportant aucun renseignement*)  
et
- 3 photocopies de votre déclaration de revenus si votre demande est déposée entre le 15 mai et le 15 septembre
- -ressources des trois derniers mois vous concernant et concernant les personnes habitant avec vous (conjoint, concubin, colocataire et autres personnes vivant au foyer :

\*3 photocopies de vos justificatifs de revenus des 3 derniers mois (bulletins de salaire, attestation POLE EMPLOI...)

\*3 photocopies de votre dernière attestation de la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (si perception d'une quelconque allocation de cet organisme : RMI, prestations familiales, montant indemnités journalières de la CPAM, relevés AAH...)

- L'exemplaire ci-joint d'attestation de non prise en charge d'une protection judiciaire à faire régulariser par votre assurance habitation ou assurance véhicule.

**A DEFAUT établir une attestation suivant modèle ci-dessous**

« Mr Oue Madame...

« adresse

« A Le

« Je soussigné(e) Mr ou Madame....., atteste sur l'honneur ne pas avoir souscrit « d'assurance de protection juridique. »

« Signature »

- 1 seule copie de votre carte Vitale (**de façon lisible**).

**II/ IMPORTANT :**

**Pièces à joindre IMPERATIVEMENT dans l'ordre ci-dessus énoncé et en TROIS exemplaires,**

**- Le dossier est à déposer SOUS UN DELAI DE JOURS et ne sera pris en compte par l'Avocat qu'après réception de l'intégralité des pièces au Cabinet.**